

Factoring

Prémunissez-vous des pertes sur débiteurs et optimisez votre liquidité

Pour utilisation à des fins de marketing

Brève description

Dans le cadre du factoring, une entreprise vend à un factor (affactureur) la totalité ou une partie de ses créances fournisseurs ouvertes et bénéficie d'une avance immédiate du montant des créances, le comportement de paiement de ses clients n'ayant pratiquement pas d'incidence. En outre, l'entreprise peut ainsi se couvrir contre les risques sur débiteurs. En cas de défaillance financière ou de faillite du client, le montant dû de la créance cédée est assuré. Une entreprise peut ainsi minimiser les risques liés à son expansion sur de nouveaux marchés et engager des relations d'affaires réussies avec de nouveaux clients.

Grâce à l'afflux de liquidités résultant du factoring, une entreprise peut en outre régler plus rapidement ses propres factures et ainsi bénéficier des escomptes et des rabais pour paiement au comptant. La flexibilité financière de l'entreprise est accrue, les opportunités actuelles sur le marché peuvent être saisies et des investissements de croissance peuvent être financés.

Les liquidités supplémentaires générées par le factoring réduisent généralement aussi les capitaux empruntés à court terme. Cela se traduit par une réduction du bilan et donc par une amélioration du ratio de fonds propres qui représente un facteur d'évaluation essentiel dans l'examen de la solvabilité.

Profitant des solides fondations offertes par le groupe mutualiste Crédit Mutuel-CIC, la Banque CIC agit en Suisse en tant que représentante de CM-CIC Factor. CM-CIC Factor est une société du groupe Crédit Mutuel-CIC spécialisée dans la gestion des débiteurs et elle est aujourd'hui l'un des principaux acteurs dans le domaine des prestations de factoring, grâce à son dynamisme.

Public visé

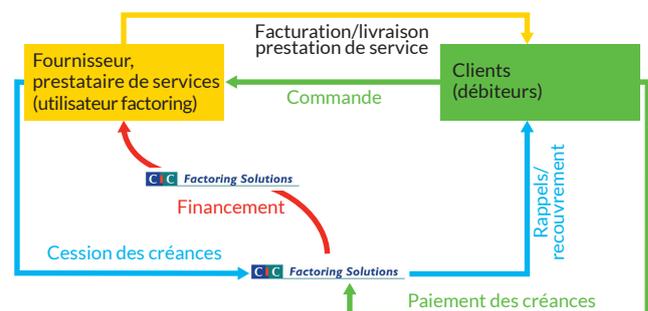
Le factoring convient aux entreprises domiciliées en Suisse qui vendent à un factor les créances courantes sur débiteurs avant leur échéance contre avance du montant des factures afin de profiter de cet apport de liquidités.

Vos avantages

- **Garantie de liquidité** : vous profitez d'un flux de liquidités stable dans votre entreprise.
- **Réduction des délais de paiement** : vous bénéficiez d'une marge de manoeuvre financière accrue grâce à l'avance immédiate du montant de vos créances.
- **Amélioration de la solvabilité** : grâce à l'afflux de liquidités dans votre entreprise, vous profitez d'un meilleur ratio de fonds propres et donc d'une meilleure solvabilité de votre entreprise.
- **Expansion sur de nouveaux marchés** : votre risque est réduit lorsque vous vous engagez dans des affaires avec de nouveaux clients. Vous pouvez aborder les expansions en minimisant les risques.
- **Optimisation de la gestion des débiteurs** : vous profitez d'une réduction des risques concernant les nouveaux débiteurs et d'une administration des débiteurs allégée selon le type de factoring.
- **Opportunités de croissance** : grâce à la flexibilité financière accrue, vous possédez les liquidités nécessaires pour investir durant les phases de croissance.

Fonctionnement

Cession des créances à CM-CIC Factor qui se charge du recouvrement et de la gestion et avance le montant des créances, même en cas d'incapacité de paiement passagère ou définitive du débiteur. Le factor avance la totalité ou seulement une partie de la créance cédée.



Factoring



Prémunissez-vous des pertes sur débiteurs et optimisez votre liquidité

Trois types de Factoring

Selon la taille et les besoins de votre entreprise, vous avez le choix entre trois types de factoring différents qui se distinguent par l'étendue des prestations de factoring.

Full Factoring

Le Full Factoring (factoring total) inclut le financement des créances courantes, une couverture d'assurance en cas d'échec du recouvrement de créances et l'ensemble de la gestion des débiteurs, relances et encaissement compris.

Cette solution convient tout particulièrement aux petites et moyennes entreprises qui souhaitent financer la croissance de leur chiffre d'affaires.

Cut-out Factoring

Le Cut-out Factoring (factoring partiel) repose sur le même principe que le Full Factoring, mais ne s'applique qu'à une partie des débiteurs.

Cette forme de factoring convient aux entreprises exportatrices qui cherchent une alternative au crédit documentaire.

Inhouse Factoring

L'inhouse Factoring ne couvre que le financement et le reporting en cas d'échec du recouvrement de créances. La gestion des débiteurs reste aux mains de l'entreprise. On distingue deux variantes :

- **Procédure ouverte** : le débiteur est informé de la vente des créances.
- **Procédure confidentielle** : la vente des créances n'est pas notifiée.

Cette solution convient aux grandes entreprises pour lesquelles l'effet d'allègement du bilan est essentiel en plus du financement de la croissance du chiffre d'affaires.

Offre

La prestation de factoring est proposée aux entreprises domiciliées en Suisse.

Prix et conditions

Sur demande et après analyse des informations.

Modèles de produits

Factexport : avec Factexport, l'entreprise peut vendre à CM-CIC FACTOR, Paris la Défense Cedex, représenté par la Banque CIC, des créances sur débiteurs en Suisse et à l'étranger. Il s'agit d'une procédure ouverte de factoring, dans laquelle la vente des créances est notifiée au débiteur. Cette solution est proposée à partir d'un chiffre d'affaires de CHF 1 mio.

Orfeo : avec Orfeo, l'entreprise peut vendre à CM-CIC FACTOR, Paris la Défense Cedex, représenté par la Banque CIC, des créances sur débiteurs en Suisse et à l'étranger. Cette prestation peut également être utilisée dans le cadre d'une procédure confidentielle. Autrement dit, le débiteur n'est pas avisé de la vente des créances. Cette solution est proposée à partir d'un chiffre d'affaires de CHF 20 mio.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Ce document est uniquement destiné à des fins d'information et de marketing et à un usage par son destinataire. Les conditions énoncées sont purement indicatives et peuvent être modifiées en tout temps et sans préavis par la Banque CIC (Suisse) SA. Ce document ne représente ni une offre au sens juridique, ni une invitation, ni une recommandation de la part de la Banque CIC (Suisse) SA. La Banque CIC (Suisse) SA ne garantit pas l'exhaustivité ni la fiabilité de ce document et décline toute responsabilité pour des dommages directs et indirects ainsi que pour des dommages consécutifs susceptibles de se produire en relation avec l'utilisation de ce document. L'envoi, l'importation ou la diffusion du présent document et de ses copies aux Etats-Unis ou auprès de citoyens US (dans le sens de la Regulation S de l'US Securities Act de 1933 dans sa version respectivement valable) sont interdits. Il en va de même pour les autres systèmes juridiques qui considèrent de tels actes comme une infraction à leur ordre juridique. Toute reproduction partielle ou complète du présent document est interdite sans l'autorisation écrite de la Banque CIC (Suisse) SA.